

NEXANS

**Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites
existantes ou à émettre**

Assemblée générale mixte du 15 mai 2025 - résolution n° 24

PricewaterhouseCoopers Audit
63 Rue de Villiers
92208 Neuilly sur Seine

Forvis Mazars SA
61 Rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

Assemblée générale mixte du 15 mai 2025 - résolution n° 24

A l'assemblée générale de la société Nexans,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des bénéficiaires ou catégories de bénéficiaires que votre conseil d'administration déterminera parmi les membres du personnel salarié de votre société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du code de commerce et les mandataires sociaux de votre société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés et qui répondent aux conditions visées à l'article L. 22-10-59, II du code de commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le montant nominal global des actions existantes ou à émettre susceptibles d'être attribuées au titre de la présente autorisation ne pourra être supérieur à 330.000 euros, soit environ 0,75% du capital social au 31 décembre 2024, étant précisé que le total des actions existantes ou à émettre attribuées en vertu de cette autorisation aux mandataires sociaux de votre société ne pourra dépasser 12% de l'enveloppe totale d'attribution autorisée.

Votre conseil d'administration vous précise que l'attribution, de tout ou partie, desdites actions aux bénéficiaires ne deviendra définitive qu'à condition de la réalisation de critères de performance qui seront fixés par le conseil d'administration sur proposition du Comité des Nominations, des Rémunérations et de Gouvernement d'entreprise.

Votre conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} janvier 2026 à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces

diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Fait à Neuilly-Sur-Seine et Courbevoie, le 9 avril 2025

Digitally signed by
Signé par : EDOUARD DEMARCO
Heure de signature : 09 avril 2025 | 15:24 CEST
DocuSign
O: PricewaterhouseCoopers Audit, OU: 0002 672006483
C: FR
Émetteur : BE-YS SIGNATURE AND AUTHENTICATION CA NC 2
34E28D00AF8B423AADE1617D9477548B

PricewaterhouseCoopers Audit

Edouard Demarcq

Signé par :

38DBB78CF6AD4F1...

Forvis Mazars SA

Juliette Decoux-Guillemot